

Service connaissance des territoires et urbanisme
Bureau planification
Affaire suivie par : Pascal Andrey
Tél : 05 63 71 53 02
Courriel : pascal.andrey@tarn.gouv.fr

M. le Maire	X
Mme ROUQUETTE	
M. AMALRIC	X
Mme MAUREL	
M. PENELA	
Mme ALBERT	
M. ASSEMAT	
Mme LOUP	
M. BANCAL	
Conseillers Délégués	fb /
M. VEAUTE	X
M. LEMOINE	X
M. TURGUT	
M. CULIE	
SECRETARIAT	
POLICE MUNICIPALE	
MUNICIPALITE.....	<input type="checkbox"/>
RC.....	<input type="checkbox"/>

Direction
départementale
des territoires

Albi, le 24 DEC. 2024



Monsieur le maire,

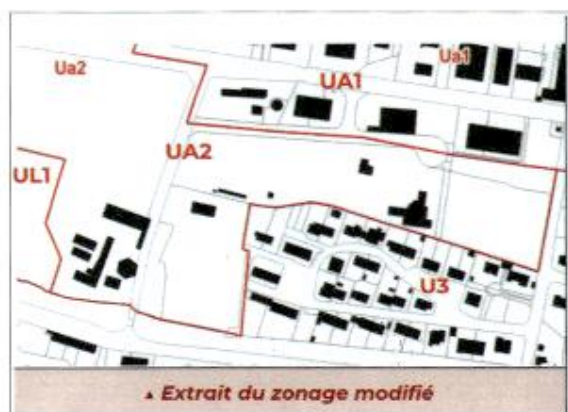
Je vous remercie pour l'envoi de votre projet de modification n°3 du PLU de Mazamet transmis le 26 novembre 2024.

Cette modification porte sur des ajustements réglementaires nécessités par le changement d'affectation de deux secteurs que vous envisagez sur les quartiers de la Lauze et de la Molière. Ces espaces s'inscrivent dans l'enveloppe urbaine de la commune.

J'ai bien noté que la ville souhaitait requalifier en secteur économique, sur le secteur de la Lauze, son camping municipal, ses anciens ateliers municipaux et quelques terrains encore disponibles classés au présent PLU pour partie en zones urbaines UL2/Ua1/U3.

Pour cela il est prévu d'étendre la zone économique existante Ua2 actuellement en bordure de la RD 612 sur 3,7 ha en y intégrant le secteur du camping situé à l'est.

A l'ouest de cette zone, sur le secteur de la Molière, le projet de modification consiste également à étendre la zone Ua1 affectée à du commerce, service et artisanat sur une portion de la zone UL3 pour environ 1,5 ha. Ce nouveau secteur économique bordera le carrefour giratoire de la Molière dans le prolongement des activités existantes.



La procédure que vous avez retenue est conforme aux dispositions de l'article L 153-41 du code de l'urbanisme et reste compatible avec les orientations générales du projet d'aménagement durable du PLU de Mazamet. En effet le PADD du PLU en vigueur entend « renforcer le développement urbain en centre ville et favoriser l'activité économique ».

Au regard des éléments d'analyse portés ci-dessus, et considérant que le projet s'inscrit dans une dynamique d'intensification et de réinvestissement du tissu urbain existant, l'avis rendu par les services de l'État au projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Mazamet est favorable, assorti d'une recommandation en matière de traitement et d'insertion paysagère compte tenu de la localisation des projets envisagés en entrée de ville.

Je vous rappelle que le projet de modification est à notifier aux personnes publiques associées mentionnés aux articles L132-7 du code de l'urbanisme préalablement à l'organisation de l'enquête publique. Les avis rendus devront être ensuite versés au dossier d'enquête.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des
territoires



Maxime CUENOT

Monsieur Olivier Fabre
Maire de Mazamet
1 place Georges Tournier
BP 545
81 209 Mazamet cedex